

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6647>

Facebook et vie privée, face à face

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : mercredi 16 janvier 2008

Spyworld Actu

Facebook, et plus largement les réseaux sociaux sur internet, sont source de nouveaux enjeux en terme de protection de la vie privée. Ils offrent des services innovants, et généralement gratuits, souvent en contrepartie d'une utilisation commerciale de vos données personnelles. Une fois en ligne, les informations vous concernant sont plus ou moins largement diffusées, indexées et analysées. La vigilance s'impose

La CNIL se doit de rencontrer et conseiller les professionnels et plus particulièrement ceux qui développent des technologies innovantes impliquant le traitement de données personnelles. A ce titre, des représentants de la CNIL ont rencontré à l'automne dernier des représentants de Facebook afin d'évaluer les risques qu'un tel service peut comporter au regard de la protection des données.

Récemment, la CNIL a adressé un courrier à Facebook afin d'obtenir des compléments d'informations sur les fichiers mis en oeuvre. Il est ainsi demandé des précisions sur les durées de conservations des :

- ▶ données personnelles des membres de Facebook ;
- ▶ adresses IP traitées ;
- ▶ adresses de courrier électronique des personnes invitées par un membre.

De même, la Commission a souhaité avoir des informations sur la manière dont Facebook analyse les profils de ses membres afin de leur délivrer des publicités ciblées. Enfin, elle a souligné que les personnes concernées doivent être informées de la finalité des fichiers, des destinataires des données et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification.

En effet, comme l'utilisateur ne maîtrise pas assez ces nouveaux outils, il apprend trop souvent à s'en servir à ses dépens. Par exemple, même quand l'outil est paramétrable, la configuration par défaut favorise souvent une diffusion très large des données, si bien que des informations devant rester dans la sphère privée se retrouvent souvent exposées à tous sur Internet.

L'utilisateur n'est donc pas toujours conscient qu'en dévoilant des données sur sa vie privée, ses habitudes de vie, ses loisirs, voire ses opinions politiques ou religieuses, il permet aux sites de se constituer de formidables gisements de données susceptibles ainsi de provoquer de multiples sollicitations commerciales.

C'est pourquoi, la CNIL rappelle aux internautes qu'une grande vigilance s'impose concernant la nature des données mises en ligne et le choix des personnes qui pourront y accéder. En effet, la réputation de l'internaute peut être mise en cause, dans sa sphère privée ou professionnelle.

Post-scriptum :

<http://www.cnil.fr/index.php?id=2383>